

LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS MILITAIRES EN 2016

Le champ retenu pour cette publication a changé par rapport à l'EcoDef 81 sur les rémunérations 2015 (cf. encadré).

Pour les militaires déjà en poste en 2015, le salaire net mensuel moyen perçu en 2016 a augmenté de 1,6 % en euros constants. En revanche, en raison des recrutements de jeunes militaires du rang pour l'opération Sentinelle, le salaire net moyen de l'ensemble des militaires a mécaniquement baissé de 1,3 % en euros constants entre 2015 et 2016. Les militaires sont très présents dans les grandes métropoles françaises. 76 % des conjoints de militaires sont actifs et ont un emploi.

SALAIRE NET MOYEN DE 2 523 € EN 2016 :

En 2016, la rémunération mensuelle nette moyenne d'un militaire est de 2 523 €. Elle était de 2 551 € en 2015, soit une baisse de 1,1 % en euros courants. L'inflation en 2016 a été de 0,2 %, l'évolution de la rémunération nette a donc baissé de 1,3 % en euros constants (**Figure 1**). Cette baisse de la rémunération mensuelle nette est due à deux effets. Le premier est la baisse des rémunérations moyennes des officiers (entre -1,1 % et -6,0 % en euros constants selon le grade) et des militaires du rang (-2,3 % en euros constants). Le second effet est le changement de structure des armées avec une augmentation des effectifs de militaires du rang qui représentent en 2016 29,6 % des effectifs soit en augmentation de 1,7 point.

Les évolutions de rémunération n'ont pas été les mêmes entre les différentes armées. En effet, la rémunération mensuelle nette des militaires des armées de l'air, de terre et de la marine a diminué de 2,3 % alors que la rémunération mensuelle nette des gendarmes a augmenté de 2,2 %. Cette différence peut s'expliquer par des carrières plus longues pour les gendarmes et qui commencent au grade de sous-officier.

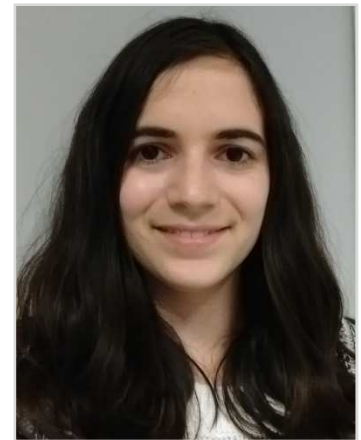
HAUSSE DES COTISATIONS ET BAISSÉ DES PRIMES EN 2016

La solde indiciaire des militaires a augmenté de 0,3 % en euros courants entre 2015 et 2016 pour atteindre 1 895 € (**Figure 2**). A titre de comparaison, en 2016, l'indice de traitement brut-grille indiciaire des militaires des armées de terre, de l'air et de la marine a augmenté de 0,56 % et le point d'indice fonction publique a augmenté de 0,3 %. La moindre augmentation de la solde indiciaire est due au fort recrutement de soldats, militaires ayant les plus faibles soldes indiciaires.

Les primes et indemnités ont diminué entre 2015 et 2016. Cette baisse a notamment été ressentie par les officiers (-2,3 % en euros courants) et les militaires du rang (-6,1 % en euros courants).

La baisse des primes et indemnités des officiers est principalement expliquée par l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle de remboursement de la contribution sociale généralisée (CSG) en 2016, remplacée par une indemnité dégressive⁽¹⁾, elle contribue à la diminution de -1,5 % des primes. En raison notamment de la diminution du nombre d'officiers aux grades les plus élevés, le montant moyen de l'indemnité pour charges militaires (ICM) perçue par les officiers a diminué. Son montant dépend en effet du grade du militaire, de sa situation familiale ainsi que de son mode d'hébergement.

Pour les militaires du rang, dont les effectifs sur le territoire national ont augmenté en 2016, le montant moyen de l'indemnité de sujétion pour service à l'étranger servie aux seuls militaires en poste à l'étranger a mécaniquement diminué. Comme pour les officiers, le montant moyen perçu d'ICM a diminué dès lors que les militaires recrutés sont essentiellement des soldats et majoritairement célibataires.



Lucie GAUTHIER
Chargée d'études statistiques
à l'Observatoire Économique de la Défense.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

(1) Décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 portant abrogation de l'indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires civils, aux militaires à solde mensuelle ainsi qu'aux magistrats de l'ordre judiciaire prévue par le décret n° 97-215 du 10 mars 1997 et création d'une indemnité dégressive.

Les cotisations ont augmenté de 0,8 % en 2016, du fait notamment de l'augmentation de la solde indiciaire et de l'augmentation du taux de cotisation pour pension (CNRAL) de 0,4 points (la cotisation pour pension est de 9,94 % de la solde indiciaire en 2016).

38 % DE LA RÉMUNÉRATION EST COMPOSÉE DE PRIMES ET INDEMNITÉS

En 2016, la rémunération mensuelle brute des personnels militaires est composée à 38,0 % de primes et indemnités, en baisse de 0,7 point par rapport à 2015. Ainsi, pour un salaire mensuel net de 2 523 €, 1 895 € proviennent de la solde indiciaire, 1 159 € de primes et indemnités auxquelles sont retranchées 531 € de cotisations. Ces proportions varient selon le grade (Figure 3). La part de primes croît avec le grade : 30,7 % pour les militaires du rang, 37,8 % chez les sous-officiers et 46,0 % chez les officiers.

AUGMENTATION DES BAS SALAIRES EN 2016

La rémunération mensuelle nette médiane des militaires est de 2 210 € en 2016, contre 2 242 € en 2015, soit une baisse de 1,6 % en euros constants en 2016 (Figure 4). En 2016, les 10 % des militaires les moins bien payés gagnent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 488 €. Le SMIC était en moyenne de 1 206 € net. La rémunération de ce premier décile a diminué de 1,4 % en euros constants par rapport à 2015. En haut de l'échelle salariale, les 10 % des militaires les mieux rémunérés perçoivent un salaire mensuel net supérieur ou égal à 3 870 € en 2016. Ce neuvième décile a diminué de 1,3 % entre 2015 et 2016. Le rapport inter-décile entre les 1^{er} et 9^{ème} déciles, mesurant les disparités (ou écarts) entre les salaires les plus élevés et les salaires les moins élevés, reste stable.

Figure 1 : Évolution des salaires entre 2015 et 2016

Salaires nets mensuels moyens				
Grades	Effectifs en % 2015	Effectifs en % 2016	Évolution 2015-2016 (% en euros courants)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)
Officiers généraux	0,2	0,2	-5,8	-6,0
Officiers supérieurs	5,4	5,4	-0,9	-1,1
Officiers subalternes	7,2	7,1	-1,2	-1,4
Sous-officiers supérieurs	24,0	23,8	0,1	-0,1
Sous-officiers subalternes	35,3	33,9	1,1	0,9
Militaires du rang	27,9	29,6	-2,1	-2,3
Ensemble	100,0	100,0	-1,1	-1,3

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA).
Données "winsorisées" à 0,1% (cf. encadré).
Sources : RAE 2015 et 2016, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 2 : Éléments du salaire mensuel moyen en 2015 et 2016

	Salaire 2016 (euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros courants)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)
Solde indiciaire	1 895	0,3	0,1
Primes	1 159	-2,5	-2,7
Cotisations	531	0,8	0,6
Salaire net	2 523	-1,1	-1,3

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA).
Données "winsorisées" à 0,1% (cf. encadré).
Sources : RAE 2015 et 2016, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 3 : Part des primes par grade en 2016

Moyenne mensuelle brute en euros courants

Grades	Solde		Primes (y.c. IR et SFS)	Part (%) des primes dans la solde brute	Solde brute
	Solde indiciaire	Prestations familiales (IR et SFS)			
Officiers généraux	5 475 €	155 €	3 936 €	41,8	9 411 €
Officiers supérieurs	3 501 €	182 €	3 270 €	48,3	6 771 €
Officiers subalternes	2 471 €	73 €	1 902 €	43,5	4 373 €
Sous-officiers supérieurs	2 132 €	67 €	1 398 €	39,6	3 529 €
Sous-officiers subalternes	1 686 €	42 €	950 €	36,0	2 636 €
Militaires du rang	1 522 €	29 €	673 €	30,7	2 195 €
Ensemble	1 895 €	53 €	1 159 €	38,0	3 054 €

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA).
Données "winsorisées" à 0,1% (cf. encadré).
Sources : RAE 2016, Observatoire Économique de la Défense.

RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SALARIALES HOMMES-FEMMES

En 2016, le personnel militaire féminin du ministère gagne en moyenne 13,3 % de moins que le personnel militaire masculin en 2016. Cette différence était de 15,7 % en 2015. La diminution de l'écart s'explique par une évolution moyenne de la rémunération mensuelle nette en hausse chez les femmes (+1,0 %) alors qu'elle est en baisse chez les hommes (-1,7 %) (Figure 5). Ceci peut s'expliquer en partie par la part de recrutés parmi les hommes plus importante que parmi les femmes, notamment chez les militaires du rang.

Cet effet s'observe à tous les niveaux de la rémunération : la médiane (5^{ème} décile) augmente de 1,4 % pour les femmes et diminue de 2,2 % pour les hommes. La différence entre hommes et femmes est de 11,5 % pour la médiane (Figure 6).

Il faut toutefois rappeler que ces écarts de rémunération entre hommes et femmes peuvent être en partie expliqués par d'autres facteurs tels que la structure de la population par grade, l'ancienneté, le fait d'exercer une activité opérationnelle ou non, le nombre d'enfants, etc.

RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION

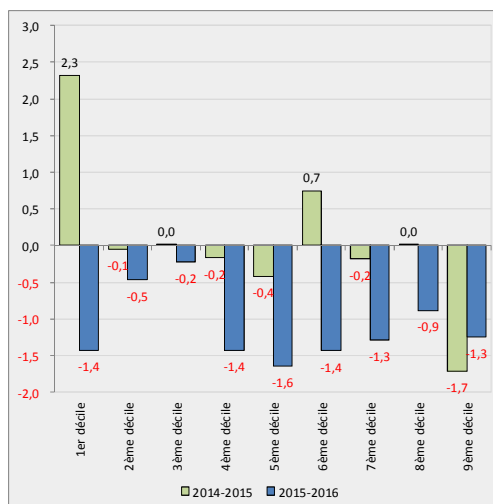
Pour les personnes en place (cf. encadré), la rémunération moyenne nette (RMPP) progresse de 1,6 % en euros constants, avec une différence entre les militaires du rang (+0,6 %) et les officiers (+1,8 %) (Figure 7).

En 2016, le GVT positif (ensemble des mesures ou effets contribuant à l'augmentation individuelle ou collective de la masse salariale : mesures catégorielles ou promotions individuelles par exemple) est de +1,4 %. Comme en 2015, il est plus important pour les officiers (+2,4 %) que pour les militaires du rang (+0,8 %).

Le GVT négatif (ensemble des effets contribuant négativement à l'évolution de la masse salariale : effet du remplacement d'un militaire expérimenté par un militaire plus jeune dont la rémunération sera plus faible par exemple) s'établit à -2,1 %.

Figure 4 : Evolution de la rémunération mensuelle nette par décile entre 2015 et 2016

Évolutions (%) en euros constants



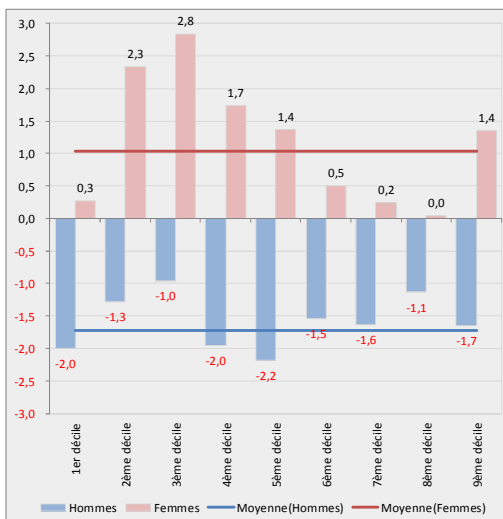
Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. encadré).

Sources : RAE 2015 et 2016, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 5 : Evolution de la rémunération mensuelle nette par décile et par sexe entre 2015 et 2016

%



Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. encadré).

Sources : RAE 2015 et 2016, Observatoire Économique de la Défense.

GVT POSITIF / NEGATIF / SOLDE / PRESENTS-PRESENTS

Le GVT (« Glissement Vieillesse Technique ») est une mesure de l'évolution de la masse salariale entre deux années. L'évolution de la masse salariale résulte à la fois :

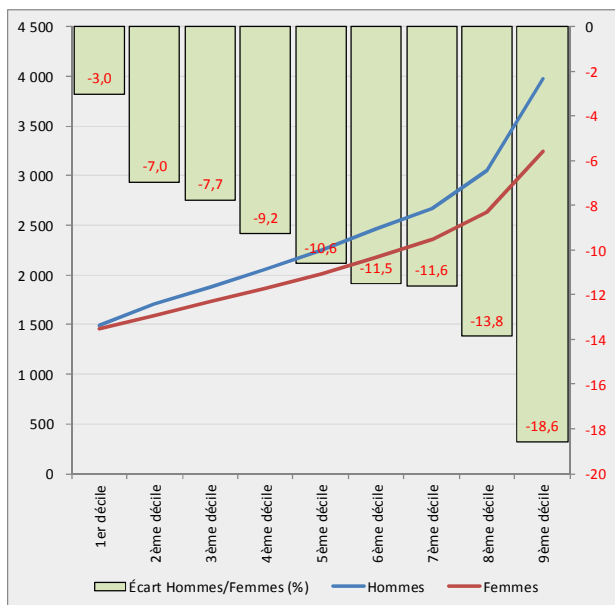
- d'effets positifs : les mesures générales ou catégorielles (revalorisation des grilles indiciaires pour éviter un décrochage vis-à-vis du SMIC par exemple), les mesures d'ordre individuel (promotion ou avancement automatique d'échelon) ou l'acquisition de nouvelles compétences ou technicité au niveau individuel (sanctionné par un diplôme et une prime afférente par exemple) ;
- et aussi d'effets négatifs : la réduction d'effectifs (effet de volume, neutralisé généralement en raisonnant en masse salariale moyenne) ou le remplacement de personnels expérimentés par des agents plus jeunes (effet d'entrées-sorties appelé effet de noria).

Le GVT solde est la somme de ces effets positifs (GVT positif) et de ces effets négatifs (GVT négatif).

L'évolution de la rémunération moyenne nette des présents-présents (ou des personnes en place), la RMPP, est une mesure de la variation du salaire pour les personnes présentes au moins deux années consécutives au ministère des armées. Les effets de noria sont ainsi totalement neutralisés.

Figure 6 : Rémunération mensuelle nette par décile et par sexe en 2016

Euros courants et %



Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA).
Données "winsorisées" à 0,1% (cf. encadré).
Sources : RAE 2016, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 7 : Évolution de la masse salariale et du GVT entre 2015 et 2016

%

	Ensemble	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang
GVT positif	1,4	2,4	1,3	0,8
GVT négatif	-2,1	-2,3	-0,6	-1,1
GVT Solde	-0,6	0,1	0,7	-0,2
RMPP nette (euros constants)	1,6	1,8	1,9	0,6
SMPT net (euros constants)	-1,3	-1,5	0,8	-2,3
Évolution des effectifs	1,1	0,3	-1,5	6,9
Évolution de la masse salariale brute	1,0	-0,5	-0,4	6,4

GVT : Glissement Vieillesse Technicité.

GVT positif : part de l'évolution de la masse salariale qui s'explique par les progressions des GVT négatif : part de l'évolution de la masse salariale résultant des flux entrants et sortants des GVT Solde : GVT positif + GVT négatif.

RMPP nette : Rémunération Moyenne nette des Personnes en Place en 2015 et 2016.

SMPT net : Salaire net Moyen Par Tête.

Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf encadré 1).

Sources : RAE 2015 et 2016, Observatoire Économique de la Défense.

LE RECENSEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le Recensement des Agents de l'État (RAE) est un fichier produit chaque année par l'Observatoire Économique de la Défense, à partir de différentes sources (les directions des ressources humaines des armées, de la gendarmerie, du service de santé des armées, de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, de l'école Polytechnique et le service parisien de soutien à l'administration centrale pour le contrôle général des armées et les officiers généraux qu'il gère). Après vérification de la cohérence et de la justesse des informations (notamment celles issues de Louvois qui ont été attentivement traitées dans la chaîne de production du RAE), et agrégation, cette base de données à but statistique sert à alimenter le Système d'Information des Agents des Services Publics de l'Insee (SIASP) mais est également valorisée, sous formes de statistiques agrégées, dans un ÉcoDef publié annuellement ainsi que dans la revue annuelle du haut comité à l'évaluation de la condition militaire). Elle comprend, outre les montants des traitements et indemnités de chaque militaire au niveau individuel, un volet d'informations RH complet mais pas exhaustif. Sont notamment compris le grade, l'âge, le sexe, le département et la commune de fonction, la durée de présence du militaire dans l'année, etc.

Champ

Tous les chiffres sont issus d'un périmètre « tous militaires hors DGA, hors élèves et hors volontaires ». Les données ont également été « winsorisées » à 0,1 % ce qui signifie que les 0,1 % rémunérations les plus faibles et les 0,1 % rémunérations les plus hautes ont été remplacées par la rémunération de leur plus proche voisin. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

Note : Par rapport à l'EcoDef n°81 sur les rémunérations des militaires publié en juillet 2016, le champ retenu dans cette publication a été étendu à tous les militaires quel que soit le ministère d'affectation. L'OED a fait ce choix par souci de cohérence des chiffres publiés. Ainsi, le champ des différentes publications réalisées à partir du RAE est le même.

DÉFINITIONS

- Solde mensuelle nette : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchées. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire.
- Les différences, moyennes ou médianes de rémunérations entre hommes et femmes sont calculées comme étant le rapport entre la différence de rémunération mensuelle nette des hommes et celles des femmes, et la rémunération mensuelle nette des hommes.
- Part de primes / part de prélèvements : la part de primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part de prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la mutuelle).
- Déciles / médiane : le $x^{\text{ème}}$ quantile d'une distribution de rémunération est le salaire qui divise la population en deux : x % touche un salaire égal ou inférieur à cette valeur, $100 - x$ % touche un salaire égal ou supérieur. Les déciles sont les 10^{ème}, 20^{ème}, ..., 90^{ème} quantiles (9 au total). La médiane est le 5^{ème} décile ou le 50^{ème} quantile, il divise la population en deux parts égales.

CARACTÉRISTIQUES DES LIEUX DE RÉSIDENCE DES MILITAIRES

Les militaires résident sur leur lieu de travail ou à proximité. L'implantation sur le territoire des bases militaires a un impact sur le lieu de résidence. Les caractéristiques des lieux de résidence ont, elles, un impact sur la qualité de vie des militaires.

Des systèmes de mesure pour approcher le bien-être ont été recommandés par la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (aussi appelée Commission Stiglitz, créée en 2008, rapport publié en 2009) afin de développer une « réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop comptable de la mesure de nos performances collectives ».

Huit grands types de territoires

Dans cette optique, l'Insee a cherché à approcher la qualité de vie sur le territoire métropolitain à l'aide de 27 indicateurs de position ou de dispersion, quantitatifs ou qualitatifs (Cf. Insee Première n° 1519, Une approche de la qualité de vie dans les territoires, **Figure 14**). Ces indicateurs se regroupent en 13 thématiques : accessibilité aux équipements, culture – sports – loisirs – vie associative, éducation, égalité hommes-femmes, emploi-travail, environnement, équilibre travail – vie privée, logement, relations sociales, revenus, santé, transports et vie citoyenne. Ces thématiques ont été inspirées des recommandations de la commission Stiglitz, de l'indicateur du « vivre mieux » de l'OCDE et ont été contraints par la disponibilité des données.

À l'aide de ces indicateurs, l'Insee a identifié huit grands types de territoires répartis sur le territoire français (**Figure 8**). Ces grands types de territoire se distinguent en termes de concentration de population et de caractéristiques. Ainsi, les trois premiers types concernent des territoires urbanisés avec une population ayant une espérance de vie plus longue que la moyenne française et les trois derniers types concernent des territoires ruraux ayant une espérance de vie plus faible que la moyenne française (**Figure 9**).

Afin d'évaluer la qualité de vie des militaires des armées de l'air, de terre et de la marine vis-à-vis de ces grands types de territoires, la répartition des militaires sur le territoire métropolitain a été comparée à la répartition de la population française.

Les militaires sur-représentés dans les « grandes métropoles en province »

La population militaire est sur-représentée à l'intérieur des « territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques » (**en marron sur la carte**) (**Figure 10**). En effet, en 2016, 39,1 % des militaires résidaient dans ces territoires qui hébergent 25,2 % de la population française métropolitaine.

Ce constat est notamment visible pour la marine avec plus de la moitié des effectifs résidant dans ces territoires (50,8 %). Parmi ces territoires figurent notamment les territoires de vie de Brest et de Toulon.

Ces territoires se caractérisent par des rémunérations de la population inférieures à la moyenne métropolitaine, un taux d'emploi dans la moyenne mais un taux de chômage de longue durée supérieur au taux national. De plus, la part de personnes isolées est plus forte que dans la moyenne nationale, que ce soit les personnes âgées vivant seules ou les familles monoparentales. Ces territoires sont en majorité couverts par un agenda 21 de « proximité ».

Les officiers sur-représentés dans les « territoires plutôt favorisés »

Les militaires sont dans l'ensemble les moins bien représentés par rapport à la population française à l'intérieur des « territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés » (**en rose foncé**). Ces territoires comprennent notamment Paris et l'Est parisien. En effet, alors que ces territoires concentrent 14,3 % de la population, seulement 4,6 % des militaires y sont présents. Les officiers généraux et les officiers supérieurs font figure d'exception, ils y sont mieux représentés que la population avec 34 % des officiers généraux et 20 % des officiers supérieurs présents sur ces territoires.

Les territoires de vie très urbanisés se caractérisent notamment par le taux moyen d'accès aux équipements le plus élevé, une part de la population diplômée du baccalauréat plus élevée que la moyenne mais un taux d'emploi inférieur à la moyenne ainsi qu'un taux de chômage de longue durée plus élevé que la moyenne. De plus, les résidents de ces territoires sont ceux qui connaissent le plus des longs temps de trajets pour aller au travail, qui vivent dans des logements en situation de sur-occupation et sont dans des situations d'isolement familial (personnes de plus de 75 ans vivant seules ou familles monoparentales).

Les officiers, et notamment les officiers généraux et les officiers supérieurs, sont aussi plus représentés sur les « territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités femmes / hommes » (**en rose clair**). En effet, 15 % des officiers généraux et 9 % des officiers supérieurs résident sur ces territoires qui concentrent 1,6 % de la population française.

Ces territoires se caractérisent par une part plus élevée de population ayant obtenu le baccalauréat, des taux d'emploi plus forts ainsi que des revenus moyens plus élevés. De plus, en moyenne, la mortalité y est plus faible que sur les autres territoires malgré un nombre de médecin par habitant plus faible que pour les autres territoires.

8,3 % des militaires du rang présents dans les « territoires isolés »

D'un autre côté, les militaires du rang sont plus représentés que la population française sur les « territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles » (**en vert foncé**). En effet, ils sont 8,3 % à résider sur ces territoires qui concentrent 4,7 % de la population française, ce phénomène est d'autant plus visible pour les militaires du rang de l'armée de terre.

Ces territoires se caractérisent par leur éloignement des équipements de proximité ainsi qu'à la santé, un taux d'emploi plus faible et des emplois plus précaires que pour l'ensemble du territoire, une rémunération moyenne plus faible que la moyenne. De plus, la mortalité y est plus forte que sur l'ensemble du territoire national.

Figure 9 : Moyennes des principaux indicateurs caractérisant les types de territoires de vie

En %

	Moyenne des territoires de vie de métropole	Territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés	Territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques	Territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités femmes / hommes	Territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain	Territoires de vie plutôt denses en situation peu favorable	Territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire	Territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles	Territoires de vie autour de villes moyennes offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables
Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)	90,8	99,7	96,9	99,4	96,2	94,5	85,2	67,3	93,3
Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)	41,3	46,9	45,9	70,2	52,7	34,4	35,8	37,9	39,3
Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %)	4,4	5,1	5,2	2,8	3,0	6,9	4,0	4,2	3,6
Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)	19,2	74,9	36,2	51,9	21,7	17,5	5,0	1,5	8,9
Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)	74,6	48,1	85,7	55,2	69,3	78,7	68,5	78,3	82,2
Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %)	6,0	21,7	7,6	8,0	4,5	6,3	3,9	4,0	3,0
Indice de revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 métropole)	98,1	107,2	95,4	211,6	130,6	82,8	92,0	79,4	93,8
Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)	101,7	92,5	96,6	80,6	90,5	115,1	107,9	105,0	100,1

Note : le total ligne n'est pas égal à 100 %, les militaires pour lesquels la commune de résidence n'était pas connue n'ont pas été classés.

Champ : Militaires : militaires des armées de terre, air et de la marine, hors volontaires et élèves.

Source : Insee. RAE 2016 - Observatoire Économique de la Défense.

Figure 10 : Répartition des militaires dans les types de territoires de vie

En %

	Territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés	Territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques	Territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités femmes / hommes	Territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain	Territoires de vie plutôt denses en situation peu favorable	Territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire	Territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles	Territoires de vie autour de villes moyennes offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables
Population française	14,3	25,2	1,6	8,4	14,2	12,5	4,7	19,2
Militaires	4,6	39,1	1,5	8,4	14,0	9,7	6,1	16,6
Officiers	13,5	39,6	5,7	11,8	7,8	5,6	2,8	12,9
Sous-officiers	4,4	37,6	1,5	8,6	12,6	10,5	4,8	20,1
Militaires du rang	2,3	40,3	0,4	7,2	17,0	10,2	8,3	14,3

Note : le total ligne n'est pas égal à 100 %, les militaires pour lesquels la commune de résidence n'était pas connue n'ont pas été classés.

Champ : Militaires : militaires des armées de terre, air et de la marine, hors volontaires et élèves.

Source : Insee. RAE 2016 - Observatoire Économique de la Défense.

Zonages

- **Territoires de vie** : défini dans le cadre de l'étude « Une approche de la qualité de vie dans les territoires » produite par l'Insee en 2014, ce zonage découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services. La France métropolitaine est ainsi constituée de 2 677 territoires de vie, les bassins de vie de moins de 50 000 habitants étant conservés tels que.
- **Bassins de vie** : constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes, ils sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Dans les contours d'un bassin de vie s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Cette délimitation a été effectuée en 2012, à partir de données de 2010.

ACTIVITÉ DES CONJOINTS DE MILITAIRES

Parmi les ménages français en 2013, plus de 204 400 couples⁽²⁾ comprenant au moins un militaire ont été recensés. Parmi eux, 169 062 sont composés d'un homme militaire et d'une femme non militaire, 19 672 sont composés d'une femme militaire et d'un homme non militaire, 15 304 sont composés de deux militaires et environ 360 ménages sont composés de deux militaires de même sexe.

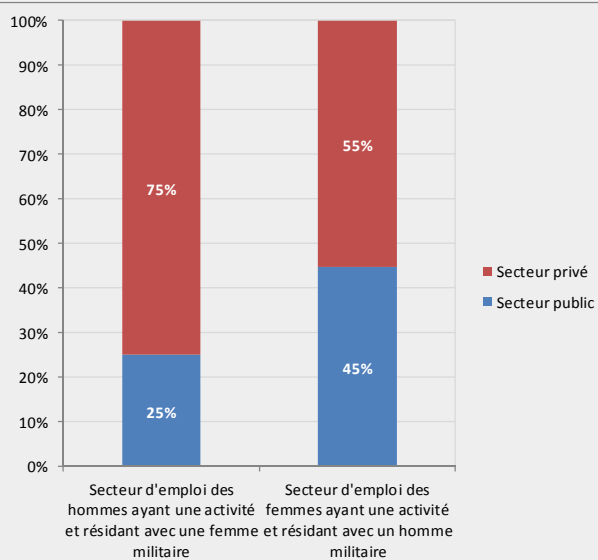
Les profils professionnels des conjoints diffèrent entre les hommes et les femmes militaires. En effet, les hommes conjoints de militaire sont plus nombreux à avoir un emploi que les femmes (79 % contre 71 % en proportion) (**Figure 11**). De plus, ils sont moins souvent au chômage (7 % des hommes contre 12 % des femmes).

Après les actifs ayant un emploi, la deuxième activité la plus présente parmi les conjoints de militaires est celle des personnes « au foyer » dans le cas des femmes (11 % des femmes contre moins de 1 % pour les hommes) ou des « retraités » dans le cas des hommes (12 % des hommes contre 2 % pour les femmes).

Parmi les conjoints en emploi, les catégories les plus représentées pour les femmes sont les employées (48 %), les professions intermédiaires (34 %) ainsi que les cadres et professions intellectuelles supérieures (11 %). Pour les hommes conjoints de femmes militaires, les professions les plus représentées sont les ouvriers (29 %), les professions intermédiaires (28 %), les cadres et les professions intellectuelles supérieures (21 %) ainsi que les employés (15 %).

Ces emplois se trouvent majoritairement dans le secteur privé (55 % des femmes conjoints d'homme militaire ont un emploi dans le secteur privé et 75 % des hommes conjoints de femme militaire ont un emploi dans le secteur privé).

Figure 13 : Secteur d'activité des conjoints de militaires

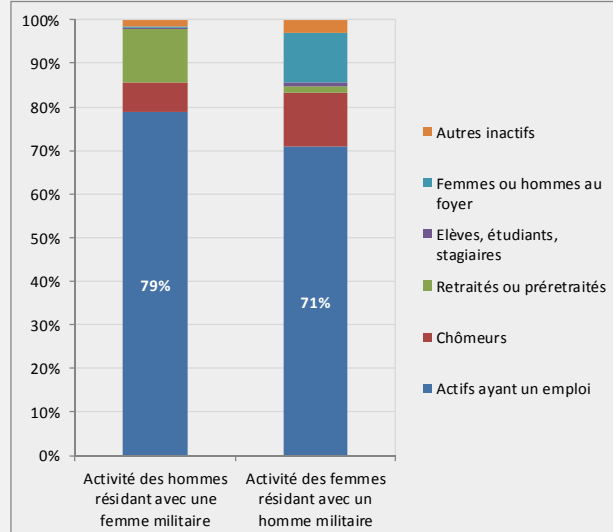


Champ : couples comprenant un militaire et un civil en activité

Source : Insee - Recensement de la Population 2013 ; exploitation OED

(2) Le couple au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre.

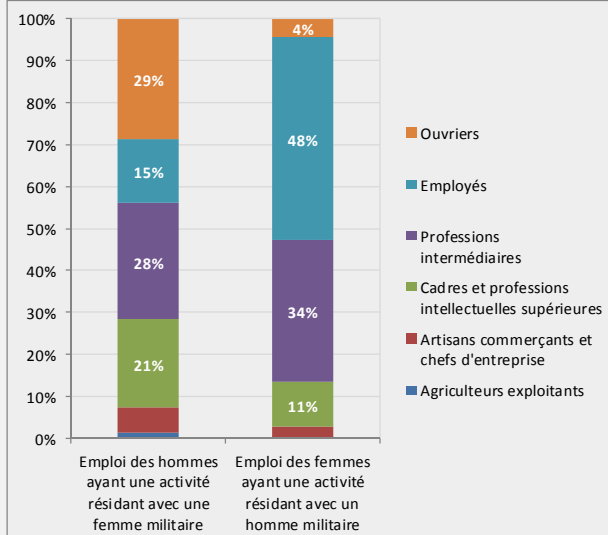
Figure 11 : Activité des conjoints de militaires



Champ : couples comprenant un militaire.

Source : Insee - Recensement de la Population 2013 ; exploitation OED.

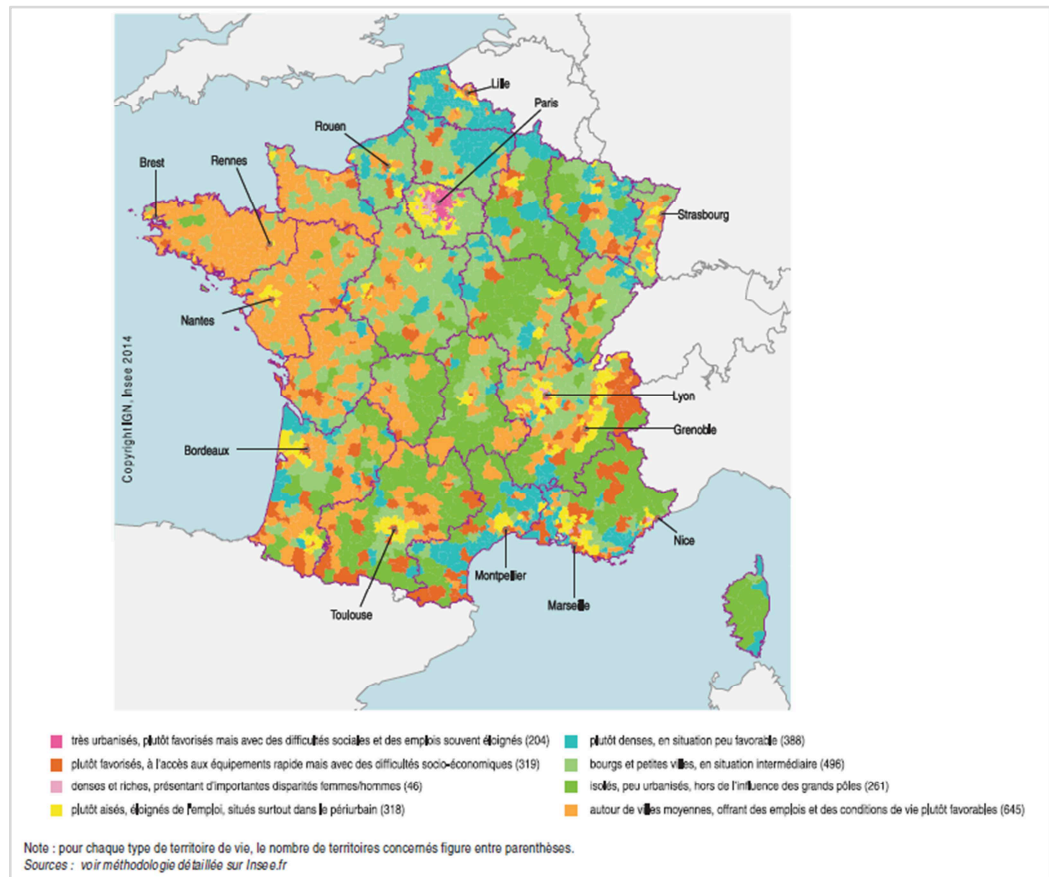
Figure 12 : Emploi des conjoints de militaires



Champ : couples comprenant un militaire et un civil en activité

Source : Insee - Recensement de la Population 2013 ; exploitation OED

Figure 14 : Carte de la qualité de vie dans les territoires de vie



Bibliographie

- Reynard R., Vialette P., *Une approche de la qualité de vie dans les territoires*, Insee Première, n° 1519, octobre 2014.
- Reynard R., *La qualité de vie dans les territoires français*, Revue de l'OFCE, n° 145, 2016.
- Baudry M., *La rémunération des personnels militaires en 2015*, EcoDef Statistiques, n° 81, juillet 2016.
- Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Joseph Stiglitz, Amartya Sen, Jean-Paul Fitoussi, septembre 2009.
- Rapport de l'Observatoire des territoires 2014, Cget, remis à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, le lundi 11 mai 2015.

À PARAÎTRE

Prochaines publications :
Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires 2^{ème} trimestre 2017 – EcoDef Conjoncture
Annuaire Statistique de la Défense – édition 2017

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
 60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15
 Directeur de la publication : Christophe Mauriet
 Rédacteur en chef : Christian Calzada
 Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP
 IISN 1293-4348